

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

● (1600)

Le prix du blé était d'environ 34c. sur les marchés mondiaux et 20c. dans les fermes. Il s'agissait d'une subvention de 20 p. 100 aux producteurs de grain de l'Ouest. Ma foi, n'importe quel agriculteur vous dira que, si la sécheresse a réduit ses récoltes à zéro, cinq fois zéro, cela donne toujours zéro. Le premier ministre de l'époque dut prendre la parole à la Chambre pour s'excuser de sa terrible gaffe. On songe ici à ce passage de l'Ancien Testament: «Car on donnera à celui qui a; mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a.» En effet, quelques agriculteurs des régions septentrionales avaient été favorisés par la pluie; ce fut pour eux une bonne affaire.

Compte rendu de nos erreurs passées à la Chambre, où les gouvernements, avec les meilleures intentions du monde, ont gaffé et gaffé monumentalement, comme dans le cas du programme de réduction des emblavures (LIFT) et malgré tous les avertissements donnés à l'époque, j'espère que nous ne retomberons pas dans la même erreur. J'espère que nous pourrions satisfaire tout le monde en soumettant l'essentiel de la question au comité et en permettant à ceux d'entre nous qui en font partie d'entendre directement des témoins d'autant de régions de l'Ouest que possible. Nous tenons à savoir des producteurs eux-mêmes ce qu'ils pensent des principes du bill à l'étude.

Lors de l'étude de la motion principale, je prononcerai un discours sur les principes qui sont en jeu. La question me hante depuis 35 ans. J'ai cherché à diverses reprises les moyens de nous tirer d'affaire. Je suis prêt à exposer mes vues là-dessus. Néanmoins, je veux poursuivre le débat sur l'amendement. Le premier point est clair, selon moi. Consultons les agriculteurs sur le principe et n'allons pas commettre une erreur comme celle du programme LIFT ou comme celle de Bennett en 1932.

Le deuxième point que je tiens à soulever, c'est que je veux entendre l'opinion des cultivateurs sur la question de principe qu'est ce bill de stabilisation et qu'était le bill de stabilisation de 1970. Ce qui m'a horrifié dans le premier effort du ministre en vue de stabiliser les revenus, c'était que, dans son bill de 1970, les cultivateurs cotisaient leur argent. Ils pouvaient le retirer à l'aide d'une formule. Toutefois, le ministre leur a indiqué sans ménagement qu'ils ne pouvaient retirer leur argent que s'ils faisaient ce qu'on leur disait. Essentiellement, dans un autre bill, il leur a dit qu'aux termes de ses théories de gestion de l'offre, les fonctionnaires ici à Ottawa s'occuperaient de l'orientation de l'industrie agricole dans toutes les parties du Canada, que les cultivateurs fassent pousser des fleurs ou du blé, élèvent du bétail ou de la volaille...

M. Lang: C'est absurde.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): ... et les soumettraient tous à un bill qui établirait ce pouvoir de direction. Dans un bill distinct ou connexe, le bill de stabilisation de 1970, le ministre qui est maintenant assis à son fauteuil a très clairement indiqué que l'argent serait versé aux cultivateurs qui prenaient la bonne décision.

M. Lang: C'est absurde, et vous le savez.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): C'était les propos du ministre chargé de la Commission du blé. Il était prêt à appuyer par la force la doctrine selon laquelle un groupe de fonctionnaires à Ottawa savaient mieux que les cultivateurs quoi élever et les quantités à faire pousser. Il était prêt à appuyer cette direction et ce pouvoir de la loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

par un bill de stabilisation qui disait qu'on ne peut retirer son propre argent à moins de faire ce qui nous est dit en vertu de la loi sur l'office national de commercialisation.

M. Lang: C'est absurde.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'entends le ministre marmonner que c'est absurde. Je répète ce que le ministre avait dit quand nous avons étudié ce bill en 1970, et les cultivateurs le savent.

M. Lang: Dites-moi quand.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je vous le dirai. Je puis citer les déclarations du ministre. Je dis simplement que, si je fais partie de ce comité, je veux entendre l'opinion des cultivateurs sur cette question d'être dirigés et sur cette loi qui est censée stabiliser leur revenu si on s'en sert comme force pour diriger leurs activités agricoles. C'est le genre de question de principe que je veux poser. Le point suivant que j'aimerais soulever...

M. Lang: Madame l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Oui, madame l'Orateur. Je veux bien répondre à une question.

M. Lang: Madame l'Orateur, je me demande si le député, qui se préoccupe de ce sujet depuis 35 ans mais qui n'en a rien fait quand l'occasion s'est présentée, pourrait relever dans ce bill ou le bill précédent une disposition obligeant l'agriculteur à semer autre chose que ce qu'il veut semer. Je lui demande d'indiquer quelque disposition dans l'un ou l'autre bill.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, je suis prêt à faire état d'une déclaration du ministre lui-même selon laquelle aux termes du bill de stabilisation de 1970, l'agriculteur pourra obtenir, pourvu qu'il prenne la bonne décision...

M. Lang: La bonne décision en matière de vente.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): D'accord. Je suis prêt à accepter cela. Tout ce que je dis au sujet de ce bill concernant la stabilisation, c'est que je veux demander aux agriculteurs s'ils acceptent cette notion de gestion gouvernementale. Sont-ils d'accord pour que le ministre exerce ce pouvoir discrétionnaire? Je tiens à les entendre me dire personnellement qu'en dépit de ses antécédents ils font confiance au jugement et au discernement du ministre.

Le point suivant que j'aimerais soulever à l'appui de l'amendement a déjà été souligné par de nombreux députés au sujet du bill proprement dit. Je veux parler de l'appareil bureaucratique. Dans l'Ouest, nous avons une longue et pénible expérience de plusieurs organismes du gouvernement, notamment de l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui a fait récemment l'objet d'un débat à la Chambre, organismes qui ont été créés pour servir d'agents au parti politique à la tête du pays. Nous avons tenté de nettoyer tout cela de 1957 à 1963. J'ai déjà dit à la Chambre qu'à mon avis, les choses étaient demeurées en ordre jusqu'à tout récemment. L'an dernier, on a eu la preuve que le projet de mise en herbages et en jachères du programme LIFT a donné lieu à des tripotages quand on a utilisé les mécanismes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les faits ont été transmis au bureau de l'Auditeur général et finalement à la Brigade